

## Déclaration finale



**NOUS**, représentants d'associations professionnelles argentines, australiennes, brésiliennes, canadiennes, chiliennes, coréennes, danoises, espagnoles, françaises, mexicaines et polonaises représentant les écrivains, auteurs-compositeurs, scénaristes, réalisateurs, interprètes, producteurs indépendants, distributeurs, éditeurs et radiodiffuseurs œuvrant dans les secteurs du cinéma, de la radio-télévision, du livre et de la musique de nos pays respectifs, réunis à Montréal pour la **Première rencontre internationale des associations professionnelles du milieu de la culture**, déclarons que :

- seul l'accès à toute la diversité d'expressions artistiques, reflétant la richesse, la complexité et la variété des expériences humaines peut permettre à la culture de jouer son rôle véritable;
- en raison de leur fonction unique et irremplaçable, les œuvres artistiques, les productions, les biens et les services culturels ne sont pas des marchandises comme les autres et ne peuvent donc pas être réduits à leur seule dimension économique;
- le libre jeu des forces du marché ne peut garantir que la culture joue pleinement son rôle et que l'objectif de diversité culturelle soit atteint, au sein de chaque société et à l'échelle mondiale, et ce encore moins à l'heure de la mondialisation;
- les États et gouvernements ont le droit et le devoir, dans le respect de la liberté d'expression, de préserver, de développer et de mettre en œuvre leurs politiques culturelles respectives, essentielles au développement de la culture et au soutien de la diversité de toutes ses expressions, dans chaque société et à l'échelle de la planète; l'exercice de ce droit ne doit pas être soumis à des mesures de représailles;
- l'application au secteur culturel des règles que comportent usuellement les accords de commerce international risque d'entraîner le démantèlement de plusieurs politiques culturelles clés.

Nous appuyant sur ces principes,

**nous demandons à tous les États**, dans le contexte des négociations en cours sur les services de l'OMC, ou de toute autre négociation d'accords ou de traités de commerce international de nature bilatérale, régionale ou mondiale se déroulant présentement,

- de s'abstenir de prendre quelque engagement que ce soit limitant les droits des États d'établir des politiques culturelles dans les secteurs de la création des œuvres artistiques et de leur interprétation, ainsi que de la production, la diffusion et la distribution des biens et services culturels ;
- et de s'opposer avec fermeté à la formation de tout groupe de discussion ou de négociation, traitant de questions audiovisuelles ou de tout autre secteur d'activité culturelle, au sein de l'OMC ou de tout autre forum de négociation d'accords ou de traités de commerce international ;

**nous convenons de transmettre** la présente déclaration à nos gouvernements et agences culturelles, ainsi qu'aux autres associations professionnelles de nos pays respectifs et des autres pays;

**nous estimons nécessaire de poursuivre ensemble** un travail de réflexion, notamment sur les mécanismes pouvant assurer un fondement juridique international au droit fondamental des États et gouvernements d'adopter, en toute liberté, les politiques culturelles qu'ils jugent appropriées; nous posons, comme hypothèse de travail, qu'un tel droit ne pourrait être mis en œuvre de façon efficace que dans un forum où prédomineraient les considérations de défense, de protection, de promotion, de diffusion et de conservation des expressions culturelles de tous les pays;

**nous reconnaissons le besoin d'une sensibilisation** accrue de nos propres membres ainsi que de l'ensemble des citoyens;

**nous souhaitons favoriser l'émergence** dans nos pays respectifs de liens inter-associatifs visant à affirmer le droit souverain des États d'établir et de défendre leurs politiques culturelles, ainsi qu'à promouvoir la diversité culturelle;

**nous décidons de la formation** d'un comité de suivi de représentants issus de nos associations, chargé :

- de transmettre cette déclaration à toutes les réunions internationales majeures qui auront lieu au cours de l'année qui vient, notamment la rencontre du Réseau international des ministres de la Culture, la Conférence générale des pays membres de l'UNESCO, le Sommet des pays de la Francophonie, le Sommet des chefs d'États des pays ibéro-américains et la Conférence ministérielle de l'OMC;
- et de formuler un plan de travail et de financement pour la tenue d'une deuxième rencontre de nos associations dès l'automne 2002, rencontre qui pourrait être co-organisée par la Coalition pour la diversité culturelle et des regroupements d'associations professionnelles d'autres pays.

Montréal, le 13 septembre 2001

**Membres du comité de suivi**

Nemesio Juarez, Secretario General  
*Directores Argentinos Cinematograficos*  
(DAC), Argentine

Ian David, President  
*Australian Writers' Guild*, Australie

Pierre Curzi, Coprésident  
Jack Stoddart, Coprésident, *Coalition pour*  
*la diversité culturelle*, Canada

Paulo Slachevsky, Coordinador  
*Grupo de editoriales independientes de*  
*Chili*, Chili

Un représentant danois: à déterminer

Cécile Despringre, Chargée des Affaires  
européennes, *Société des auteurs et*  
*compositeurs dramatiques*, France

Jean-Henri Roger, Membre du CA  
*Société des réalisateurs de films (SRF)*,  
France

Gabriel Larrea, Coordinador de Asuntos  
Internacionales, *Sociedad de Autores y*  
*Compositores de Musica (SACM)*, Mexique

Jorge Bosso, Secretario General  
*Federacion de Actores del Estado Español*  
(FAEE), Espagne

**Secrétariat**

Robert Pilon, Vice-président exécutif,  
Louise Vachon, Chargée de mission,  
Communications et relations  
internationales, *Coalition pour la diversité*  
*culturelle*, Canada